

entretenu avec des membres du secrétariat de l'ONU et des représentants de la Pologne au sujet de l'organisation et de la composition de l'élément de logistique.

En même temps, à la demande du Secrétaire général, des équipes furent envoyées au Caire pour procéder sur place à une évaluation des besoins. A la suite de ces entretiens, le Secrétaire général demanda, ce à quoi nous avons acquiescé, que, comme première étape de son déploiement, le contingent canadien fournisse les services de transmissions pour assurer les communications au sein de la Force d'urgence. La Pologne fournira, à cette première étape, une unité de génie.

Le Secrétaire général poursuit ses entretiens avec le Canada et la Pologne en vue de déterminer ce que sera la prochaine phase de déploiement logistique et, notamment, quelles fonctions se partageront ces deux pays. Lors de ces entretiens, nous nous sommes appliqués à considérer d'une façon constructive les propositions du Secrétaire général, tout en songeant à la nécessité pour le Canada de contribuer utilement et efficacement à l'activité de la Force. A l'heure actuelle, le Gouvernement étudie sérieusement la possibilité de fournir une unité aérienne, comme le Secrétaire général le suggère. La Pologne serait appelée à fournir un hôpital de campagne. En outre, le Secrétaire général a fait certaines suggestions à l'égard du partage des responsabilités entre le Canada et la Pologne à l'égard des fonctions logistiques restantes. Les discussions ont été longues et complexes, mais j'espère que nous serons en mesure d'annoncer sous peu les détails de la composition du reste du contingent canadien.

Tandis que ces négociations se poursuivent, le premier groupe de l'unité de transmission canadienne est arrivé au Caire le 10 novembre. Le reste de cette unité doit arriver un peu plus tard et comptera au total 400 personnes. Cette unité est envoyée selon le calendrier fixé par le Secrétaire général. Il voulait qu'un premier groupe arrive sur place le plus tôt possible car la FUNU a un besoin urgent d'un système de communication efficace.

L'histoire de la FUNU de 1956 à 1967 a également démontré que toutes les parties devaient reconnaître ce genre de force comme une nécessité temporaire afin d'éviter une reprise de combats pendant que les adversaires s'attaquent au problème fondamental qui les a incités à se battre. C'est précisément parce que les adversaires n'ont pu aboutir à un règlement pacifique de 1956 à 1966 que les Casques bleus ont dû se résigner à partir en sachant bien que la guerre reprendrait. C'est pour cela que, le 22 octobre, alors que nous accueillions avec soulagement l'appel au cessez-le-feu, j'ai fait